

## FORMATION POUR MONITEURS DE CAMPS DE VACANCES

# PROGRAMME 2017-2018

### Formation « Charte de Qualité »

Le programme de formation permet, d'une part, d'acquérir des connaissances de base pour entrer dans la fonction de moniteur/trice et de devenir « charto-compatible » et propose, d'autre part, des ateliers de formation continue aux moniteurs/-trices expérimentés et futurs responsables. Cette formation est réalisée en partenariat avec les cemea.

### A qui s'adresse cette formation ?

En priorité, à tou-tes-s les moniteurs/-trices et futurs responsables engagés dans les organismes de vacances membres de la Charte de qualité, ayant au minimum 18 ans dans l'année en cours.

### Parcours

Le parcours fonctionne sur le principe de **capitalisation de 5 ateliers de 3 h et une expérience en tant que moniteur/-trice** de camp de vacances.

### Avant une première expérience en tant que moniteur/-trice :

1. Effectuer deux ateliers obligatoires :
  - ▢ La responsabilité juridique et la sécurité physique
  - ▢ Un deuxième atelier défini avec l'organisme de vacances

2. Encadrer un camp résidentiel ou à la journée

3. Participer à trois autres ateliers choisis dans le programme

### Après une expérience de camp en tant que moniteur/-trice :

- ▢ Suivre 5 ateliers à choix dans le programme dont La responsabilité juridique et la sécurité physique ou
- ▢ Participer à un weekend regroupant 5 ateliers

Après avoir complété son parcours de formation, tout-e moniteur/-trice est invité-e à **demandeur une attestation de chartocompatibilité** auprès du Groupement, en envoyant un e-mail à [info@chartedequalite.ch](mailto:info@chartedequalite.ch) ou directement à l'organisme membre qui l'engage.

### Choix des ateliers

Il est conseillé de consulter les objectifs des ateliers avant de faire son choix et d'opter pour des ateliers en fonction de l'intérêt pour la thématique et après discussion avec l'organisme. Les ateliers indiqués (☀) ou (♦) sont recommandés (☀) aux nouveaux moniteurs/-trices et (♦) aux moniteurs/-trices expérimentés et futurs responsables.

La description des ateliers et la liste des équivalences sont disponibles sur [www.chartedequalite.ch](http://www.chartedequalite.ch)

Inscriptions en ligne uniquement sur <http://formation-cemea.ch/charte>

### Prix de la formation

Pour les participants d'organismes membres de la charte, la finance d'inscription est réglée par le Groupement.

Pour les participants d'organismes non-membres de la charte, les ateliers sont payants. Une finance de participation de 30.- par atelier est facturée au participant ou à l'organisme.

### Absence à la formation

En cas de désistement ou d'absence non annoncée (par écrit ou par téléphone aux cemea) au moins 7 jours avant l'atelier, une taxe de 30.- sera facturée au participant.

### Annulation d'un atelier

Pour des raisons de qualité, les cemea se réservent le droit d'annuler une formation pour laquelle le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. Les personnes inscrites sont avisées soit par écrit, soit par téléphone, 7 jours ouvrables avant le début de la formation et des solutions de remplacement leur seront proposées.

### Attestation de présence

100% de présence à la formation est exigée et une participation active est vivement souhaitée. Une attestation de présence est remise à chaque participant à la fin de la formation.

## CALENDRIER DES ATELIERS 2017-2018

---

Lieu des cours : cemea, 11 route des Franchises, 1203 Genève

Horaires : de 18h30 à 21h30

### Γ Responsabilité juridique et sécurité physique ✱

lundi 9 octobre  
mardi 28 novembre  
jeudi 18 janvier  
jeudi 8 mars  
mardi 17 avril  
mercredi 23 mai  
jeudi 31 mai  
lundi 11 juin  
mardi 19 juin  
mardi 26 juin

### Γ Fonctions du moniteur ✱

jeudi 03 mai  
jeudi 7 juin

### Γ Préparer et animer une activité ✱

lundi 19 mars  
mardi 22 mai  
lundi 4 juin  
jeudi 21 juin

### Γ Accueillir la différence

vendredi 25 mai

### Γ Ces enfants « difficiles » qui nous désarçonnent

vendredi 4 mai

### Γ Gestion de la vie quotidienne en camp de vacances

jeudi 26 avril  
mercredi 6 juin

### Γ Gestion des confidences

lundi 7 mai  
vendredi 8 juin

### Γ L'alimentation en camp de vacances

jeudi 17 mai  
lundi 28 mai

### Γ Le travail en équipe

vendredi 1<sup>er</sup> juin

### Γ Les besoins de l'enfant ou de l'adolescent

mercredi 18 avril  
lundi 14 mai  
mardi 12 juin

### Γ Les attitudes éducatives

mardi 10 octobre  
lundi 27 novembre  
mercredi 17 janvier  
mardi 6 mars  
lundi 23 avril  
mercredi 2 mai  
mardi 15 mai  
mardi 5 juin  
lundi 18 juin

### Γ Les sanctions et les punitions

mercredi 30 mai  
jeudi 14 juin

### Γ Moniteurs en centre aéré

mardi 29 mai

### Γ Prévention et gestion des conflits

jeudi 19 avril  
lundi 30 avril  
vendredi 15 juin  
lundi 25 juin

### Γ Relations avec les parents

jeudi 24 mai

### Γ Les fonctions du responsable ✦

mercredi 25 avril

### Γ Animer une équipe ✦

mardi 08 mai

### Γ Situations difficiles en accueil collectif ✦

mercredi 16 mai

### Γ Un camp : tout un projet ✦

vendredi 13 avril

### Γ Week-end « 5 Formations Charte » de 9h à 16h30

du samedi 3 au dimanche 4 février  
du samedi 26 au dimanche 27 mai  
du samedi 23 au dimanche 24 juin

✱. Ateliers recommandés aux nouveaux moniteurs

✦. Ateliers recommandés aux moniteurs expérimentés, futurs responsables